

**ARRÊTÉ N° 041-2024**

portant délégation de fonctions à Madame Nicole ARQUER, adjointe au maire

Le Maire,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'élection au poste d'adjointe au maire en date du 11 mars 2024 de Madame Nicole ARQUER,

Vu l'arrêté municipal n° 037-2020 du 20/07/2020 portant délégation de fonctions à Madame Nicole ARQUER en qualité de conseillère municipale,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Nicole ARQUER, Adjointe au maire,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il est donné délégation de fonction à Madame Nicole ARQUER, Adjointe au maire, pour exercer les attributions suivantes :

- Action sociale :
 - o Animer des actions de prévention auprès des publics sensibles (personnes âgées, handicapées,...)
 - o Gestion des listes et coordonnées des personnes vulnérables
- Cadre de vie

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.
- Ampliation adressée au :
- Représentant de l'Etat
- Comptable de la collectivité

Fait à Catllar le 28 mars 2024,

Le Maire,

Josette PUJOL



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Notifié le
Signature,

08 Avril 2024